

BLÉ

Contact

LETTRÉ D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 161 FEVRIER 2004

H U M E U R D E B L É

QUALITÉ INSOLITE

L'UE à 15 est déficitaire en blé dur (blé destiné à la fabrication de semoule et pâtes). L'UE à 25 l'est encore plus. Pourtant, de nombreux agriculteurs français risquent d'arrêter cette production, tandis que d'autres - en Espagne, en Grèce - resteront incités à produire " pour la prime ", les moutons venant accessoirement récolter leur simulacre de cultures.

La nouvelle PAC privera en effet d'aide complémentaire au blé dur les producteurs de tout ou partie des régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de Loire, Basse et Haute Normandie, Centre, Ile de France, Picardie, Champagne-Ardenne et Bourgogne. Au contraire, les exploitants de la plupart des autres régions productrices européennes perce-

vront non seulement une aide complémentaire -certes réduite- mais, également, s'ils utilisent les variétés de semences prescrites par la réglementation, une nouvelle prime, dite de qualité.

Curieuse conception de la qualité que de mettre d'office hors jeu des régions où le blé dur est cultivé depuis des décennies avec le plus grand sérieux. Curieuse conception que de décréter la qualité sur la seule base des semences utilisées, sans s'inquiéter en outre des récoltes et de leur devenir. Curieuse conception de la qualité que celle qui aboutit à générer gabegie et distorsions de concurrence entre agriculteurs.

MARCHÉS

FRANCE : LA TRAÇABILITÉ DES CÉRÉALES NE CESSE DE S'ÉTENDRE

L'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales) a décidé de mobiliser 1,3 million d'€ supplémentaires dans le cadre de son programme "Traçabilité des céréales".

Ce programme a été lancé en décembre 2001. Il consiste à subventionner des équipements informatiques destinés à enregistrer et suivre les données relatives aux lots de grains, de la parcelle au chargement des bateaux dans les ports. Les informations ainsi recueillies concernent les interventions sur les cultures, le stockage à la ferme, les livraisons des agriculteurs, le stockage et l'assemblage des grains dans les organismes de collecte (coopératives, négociants), les opérations de transport, le stockage en silo portuaire.

7 silos portuaires et 251 organismes de collecte impliquant 60 400 agriculteurs se sont engagés depuis 2 ans dans la démarche proposée par l'ONIC. La mobilisation de la nouvelle tranche de 1,3 M€ est destinée à satisfaire des demandes qui n'ont pu l'être en 2003. L'ONIC réfléchit par ailleurs à une extension éventuelle du dispositif à l'aval de la filière (meuniers, fabricants du bétail en l'occurrence).

LA CONCURRENCE UKRAINIENNE SOUS LA LOUPE DES CÉRÉALISERS FRANÇAIS

L'arrivée massive des blés ukrainiens et russes sur les marchés en 2001/2002, puis 2002/2003, a suscité de nombreuses interrogations au sein de la filière céréalière française. Dans le souci de mieux cerner les potentialités de cette nouvelle concurrence, ARVALIS-Institut du Végétal (institut technique des céréaliers) a entrepris deux démarches.

La principale consiste à étudier sur place les conditions de production ukrainiennes. Dans ce but, ARVALIS a créé une mission de veille pour 18 mois qui s'appuie sur l'analyse d'une exploitation conduite par un exploitant français installé sur un ex-kolkhoze à l'ouest de Kiev. L'institut, qui n'est ni

propriétaire ni locataire des terres, contrairement à certaines rumeurs, travaille en collaboration avec l'exploitant à la réalisation de ses plans de culture. Cet axe de veille sera complété par la création d'un réseau de relations dans l'ensemble du pays, voire des pays voisins (Russie, en particulier).

La seconde démarche a été d'enquêter auprès des principaux acheteurs européens de blés ukrainiens et russes pour évaluer leur degré de satisfaction par rapport à cet approvisionnement. Deux stagiaires en fin d'études à l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers sont ainsi allés rencontrer des fabricants d'aliments du bétail et des meuniers grecs, italiens et espagnols pour les interroger. Le pilotage de leur étude a été partagé par ARVALIS avec UNIGRAINS, France Export Céréales et l'ONIC.

LA FAIBLESSE DES RÉCOLTES CHAMBOULE LES RÉGIMES DOUANIERS CÉRÉALIERS

Face au déficit de leurs récoltes et à la faiblesse de la production mondiale de céréales, divers pays ont pris des mesures douanières pour éviter des pénuries et/ou contenir la hausse des prix des grains. Soit ils ont interdit ou taxé les exportations, de manière à garder le plus possible leurs productions sur leur marché intérieur, soit ils ont abaissé les droits de douane à l'importation, soit ils ont joué sur les deux registres.

Dés l'été 2003, l'Ukraine a décidé de limiter ses exportations de céréales à 1 million de tonnes sur la campagne 2003/2004 (contre 7 Mt réalisées en 2002/2003), puis d'importer en franchise de tout droit de douane. A la même période, la Roumanie a interdit toute exportation pour un an et elle a ensuite renoncé en deux temps à ses droits à importation. De son côté, la Pologne a instauré en septembre des taxes à l'exportation de 50 à 75 \$ (au taux de change zloty-dollar alors en vigueur), puis ouvert en deux fois (novembre et janvier) un contingent d'importation de 1 Mt en franchise de droits.

En décembre, la Hongrie a ouvert des quotas d'importation à droit zéro pour 0,4 Mt de blé et 0,4 Mt de seigle (le droit courant est de 32 %). En novembre, le Pakistan avait décidé de suspendre l'application de son droit de 25 % sur les importations de blé. Le Maroc, lui, avait réduit ses droits de 135 à 90% en octobre. Enfin, la Russie taxe ses exportations de blé depuis la mi-janvier.



AGPB
CÉRÉALISERS DE FRANCE

NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

USA : L'ADMINISTRATION OBLIGÉE D'ACHETER DES BIO-PRODUITS ...

Aux Etats-Unis, les ministères et organismes dépendant du gouvernement fédéral sont maintenant obligés de s'approvisionner de préférence en bio-produits industriels, c'est-à-dire contenant des dérivés de matières premières renouvelables. Cette obligation, qui a pris effet en décembre 2003, résulte de la loi agricole de 2002 (" Farm Security and Rural Investment Act "). Elle est soumise à une double condition : le coût des bio-produits ne doit pas être substantiellement plus élevé que celui des produits concurrents fabriqués à partir d'énergie fossile et ils doivent être en mesure de satisfaire les exigences des utilisateurs.

Le ministère américain de l'agriculture est chargé d'établir la liste des bio-produits disponibles ainsi que d'en faire connaître les prix, les performances et les avantages pour l'environnement et la santé. Il s'agit par exemple de lubrifiants, d'emballages, de matériaux de construction, d'encre de soja. Le public a 60 jours pour adresser ses commentaires au ministère de l'Agriculture.

En 1976, une loi comparable avait entraîné un développement important de l'utilisation par l'administration de produits recyclés.

Source : Agri US Analyse

... ET IMPLIQUÉE DANS UN AMBITIEUX PROJET DE BIO-RAFFINAGE

Fin 2003, le groupe DuPont de Nemours et le ministère américain de l'Energie ont annoncé avoir passé un accord dont l'objectif est le développement, la mise en place et l'évaluation d'un procédé de bio-raffinage de maïs. Il s'agit d'utiliser l'intégralité de la plante - amidon des grains et fibres des tiges, des fanes et des rafles - pour obtenir des carburants et des produits chimiques.

Assorti d'engagements financiers de 7,7 milliards de \$ et prévu pour une durée de 4 ans, cet accord s'inscrit dans un projet plus large de bio-raffinage qui associe également l'Etat du Michigan, Deere and Co (machinisme agricole) et Diversa Corporation (entreprise multinationale de biotechnologie).

Selon le ministère américain de l'Energie, il s'agit d'un pas important vers le jour où les Etats-Unis pourront produire une part substantielle de leurs besoins en carburants et produits chimiques à partir de matières premières agricoles et forestières. Il est à noter, entre autres, que ce ministère se donne pour objectif de faire descendre le prix de revient de l'éthanol à 0,6-0,7 \$ par litre au cours de la prochaine décennie contre 1,22 \$ actuellement, ce qui amènerait l'éthanol au prix actuel de l'essence.

FILIÈRES

INTERCÉRÉALES, POUR AGIR DAVANTAGE EN SYNERGIE SUR LES MARCHÉS

L'interprofession Intercéréales a été reconnue par le Gouvernement français à la fin du mois de décembre 2003. Elle a été créée par l'AGPB, l'AGPM (producteurs de maïs) et les instances professionnelles émanant de la collecte et mise en marché des grains, de la meunerie, de la malterie, de l'amidonnerie, de la nutrition animale, de la semoulerie, de la mairerie, de l'exportation de grains et farines. Ces différentes familles de la filière céréalière veulent en effet agir davantage en synergie sur des marchés devenus plus concurrentiels et plus exigeants, en termes de qualité, de traçabilité etc.

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



AGPB
CÉRÉALIERS DE FRANCE

Les premiers axes prioritaires d'Intercéréales sont l'accompagnement technique des producteurs, la promotion des céréales françaises sur le marché mondial et la valorisation de l'image des produits céréaliers sur le marché français. A ces fins, Intercéréales perçoit depuis le 1er janvier une cotisation rendue obligatoire par les Pouvoirs publics, laquelle remplace en partie la taxe parafiscale FASC (Financement des Actions du Secteur Céréalière) auparavant perçue sur les livraisons de céréales (en application de la loi organique sur les finances publiques votée en 2001, il n'existe plus de taxes parafiscales en France depuis le 31 décembre 2003).

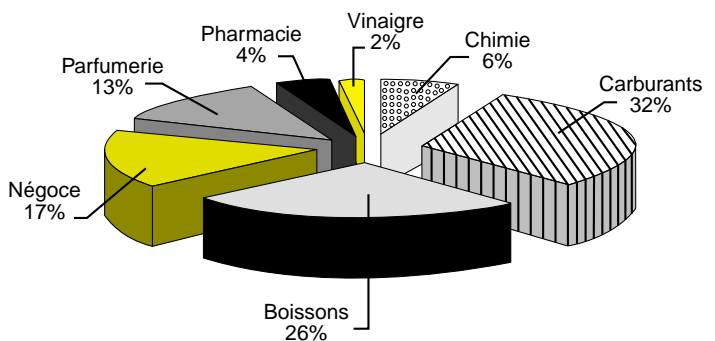
INFO CHIFFRES

LES UTILISATIONS D'ALCOOL DE BLÉ ET DE BETTERAVES EN FRANCE

Sur 8,44 millions d'hectolitres d'alcool produits en France en 2001/2002, 1,68 Mhl étaient de l'alcool de synthèse et 6,76 Mhl étaient de l'alcool agricole, dont 4,57 de l'alcool de betterave, 1,05 de l'alcool de céréales et 1,14 de l'alcool vinique.

L'alcool issu des grandes cultures (betteraves, céréales) trouve son premier débouché dans les carburants, une caractéristique qui devrait être encore plus affirmée dans l'avenir, la réglementation européenne demandant l'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans le super en 2010.

Les carburants, débouché du tiers de l'alcool issu des grandes cultures (betteraves, blé)



Source : SNPAA

LES PRODUITS AGRICOLES LES PLUS CONSOMMÉS DANS LE MONDE

	Consommation 2003/1990		Consommation 2003/1990		
	2003*	2003/1990	2003*	2003/1990	
	(millions de tonnes)	(%)	(millions de tonnes)	(%)	
Maïs	636,5	+ 34	Sorgho	53,4	- 5
Blé	588,1	+ 6	Viande bovine	48,8	- 1
Riz	413,9	+ 20	Graines de colza	38	+ 47
Graines de soja	201,7	+ 95	Arachides	33,4	+ 54
Lait liquide	154,6	- 0,1	Graines de coton	34,8	+ 8
Orge	144,1	- 18	Avoine	25,9	- 33
Viande porcine	86,7	+ 33	Graines de tournesol	25,8	+ 14
Viande de volaille	56,1	+ 52	Fibres de coton	21,2	+ 14

*prévisions

Source : Agri US Analyse d'après WPI

BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.